

Motion Steven Kubler et consorts : « Quel avenir pour les tireurs morgiens ? »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur l'armée ainsi qu'à celles de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur les installations de tir, chaque commune a une obligation légale d'aménager des installations de tir « servant aux exercices fédéraux et aux exercices volontaires des sociétés de tir », ou de s'associer avec une commune disposant d'une telle installation.

A Morges, nous savons depuis de nombreuses années que le stand de tir actuel, au Boiron, doit à court terme être désaffecté. L'ARCAM avait été saisie en son temps de cette problématique, et avait rendu un rapport en mai 2014. Depuis lors, c'est dans un silence assourdissant que l'avenir des tireurs morgiens se tisse.

En effet, il ne faut pas oublier que, sous cette dénomination générique de « tireur » se trouvent réunis à la fois les personnes astreintes aux tirs militaires devant remplir leurs obligations ainsi que les tireurs sportifs, réunis en plusieurs sociétés locales. Et quand nous parlons de tir, il est important de mentionner tant le tir à 300 mètres que celui au petit calibre, pistolet ou carabine, se déroulant à 25 ou 50 mètres.

Le tir sportif est intrinsèquement lié à la Suisse et au Pays de Vaud. Abbaye, Tir en campagne, Tir de la Tulipe, Tirs militaires ne sont que quelques-unes des manifestations faisant vibrer tout tireur sportif. Et je ne parle même pas des Jeunes Tireurs, qui permettent aux adolescents de se familiariser avec l'ambiance et la rigueur d'un stand de tir. Car, contrairement aux idées reçues, il n'existe en effet pas d'endroit plus sûr qu'un stand de tir, tant la discipline y est stricte.

Ces valeurs, ainsi que l'amitié qui unit les tireurs, se doivent d'être sauvegardées et mises en valeur. De même, nous nous devons de mettre à disposition de nos sociétés de tir sportif ainsi que nos tireurs militaires astreints des équipements adaptés à leurs besoins, à une distance raisonnable.

Exiler le stand au diable vauvert, c'est tuer nos sociétés locales ! C'est également risquer que des tireurs astreints ne se rendent pas à leurs tirs militaires si la desserte en transports publics n'est pas garantie.

Par la présente motion, les soussignés demandent à notre Municipalité de mettre tout en œuvre pour que Morges puisse, à court terme, disposer d'un stand de tir, réunissant toutes les catégories, soit 300m, 50m et 25m, sur le territoire de la Commune ou dans l'une des Communes limitrophes, et d'informer régulièrement le Conseil communal sur l'avenir du stand de tir et l'avancée de ses démarches.

Et à présent, si nous faisons preuve d'un peu d'ambition ? Et si Morges devenait modèle dans son intégration d'un stand de tir au tissu urbain, par la réalisation d'un stand de tir souterrain ? Quel meilleur endroit pourrait s'y prêter que le Parc des Sports ? A tous niveaux, cette solution ne présente que des avantages, permettant à notre ville de s'inscrire à plusieurs points de vue dans l'exemplarité :

- niveau construction : nous pouvons profiter de la creuse du parking souterrain pour réaliser en même temps le stand de tir, d'où des économies d'échelle importantes. J'ajoute qu'il est même moins coûteux de creuser un peu plus (un niveau supplémentaire en sous-sol) que de réaliser des pieux plus longs pour atteindre le niveau de la molasse ;
- niveau écologique : adieu les nuisances sonores et visuelles et la pollution des buttes de tir ; Morges peut réaliser un stand de tir à la pointe de l'écologie tant en matière de ventilation que de récupération des douilles et des balles ;
- niveau emplacement : outre les synergies évidentes avec le futur parking du Parc des Sports, un stand de tir à cet emplacement permet de bénéficier d'une excellente desserte en transports publics, et même à de nombreux tireurs morgiens de venir au stand à pied ;
- niveau utilisation : un stand de tir souterrain peut être utilisé toute l'année, sans problèmes d'horaires, de températures ni de conditions météorologiques ;
- niveau image de marque : Morges a ici une opportunité unique de réaliser un projet novateur en Suisse romande, continuant ainsi à marquer son attachement aux sports après l'annonce de l'installation du siège de l'Association cantonale de gymnastique ;
- niveau fréquentation : compte tenu d'une utilisation possible sans restriction et du fait qu'un tel stand serait unique en Suisse romande, il est indubitable que le stand morgien fera l'objet de nombreuses demandes de fréquentation supplémentaires par rapport à la situation actuelle, tant au niveau des communes n'ayant pas de stand sur leur territoire que d'autres sociétés de tir ;
- niveau financier enfin : tous les exemples passés le prouvent, la réalisation d'un stand de tir souterrain augmente la fréquentation, partant les rentrées financières. Je me contenterai de vous citer le stand du Brünig, plus important que ce qui pourrait être réalisé à Morges, ou Privatir, à proche distance et plus petite échelle. De surcroît, la réalisation du stand, outre les économies d'échelle déjà citées, pourrait faire l'objet d'un partenariat avec les communes se rattachant à notre stand (conformément à l'article 8 de l'Ordonnance fédérale sur les installations de tir) ou de partenariats publics-privés.

Pour l'avenir des sociétés de tir locales, le maintien d'un stand de tir à Morges ou dans la proche région est impératif. Le jour où les travaux du Parc des Sports commenceront, il sera trop tard ! C'est pourquoi je vous invite à soutenir cette

motion, afin de doter Morges d'un stand de tir pionnier en Suisse romande, écologiquement exemplaire, à n'en pas douter financièrement rentable.

En conclusion, la présente motion demande à la Municipalité :

- I. de présenter une étude sur la faisabilité technique, juridique et financière d'un stand de tir souterrain au Parc des Sports, comprenant des lignes de tir à 300 mètres, 50 mètres et 25 mètres, y compris dans le cadre de partenariats public-privé et/ou avec certaines Communes environnantes ;
- II. subsidiairement, de présenter une étude sur la faisabilité technique, juridique et financière d'un stand de tir à 300 mètres, à 50 mètres et à 25 mètres, à Morges ou dans l'une des Communes limitrophes de notre Ville.

